

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022
COMMUNE DE SIVRY-LA-PERCHE

La réunion a débuté le 23 Septembre 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M HIRAT Mickael.

Membres présents :

Mme COURTIN-HENRION VANESSA
Mme DOGUET STEPHANIE
M DROUET Jean-Marie
M HIRAT Mickaël
M HIRAT PASCAL
Mme MILLET LAURENCE
M PEYRARD BENJAMIN
Mme RICHARD ANNE-MARIE

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

M CORDIER FRANCIS
Mme DROCOURT VIRGINIE
M GILLE JEROME

Secrétaire de séance : Mme MILLET LAURENCE

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

17_2022 - Rénovation toiture Lavoir rue du But
18_2022 - Bail TOTEM
19_2022 - LOCATION DE LA PARCELLE AA 128
20_2022 - COMMUNICATION NUMERIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- Questions diverses

17_2022 - Rénovation toiture Lavoir rue du But

Le Maire présente à l'assemblée les devis concernant la rénovation de toiture du Lavoir rue du But :

- **SARL LCA** – 1 avenue du 30 ème Corps à Verdun (55100), couverture et zinguerie, au prix de **5 746.00 € HT** ;
- **SARL HEMLOCK** – Zone Artisanale du Triage – rue Emile Folliat à AUDUN-LE-ROMAN (54560), charpente, au prix de **19 479.67 € HT**.

Le Maire propose de retenir les deux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de retenir les devis des entreprises suivantes concernant la rénovation du Lavoir rue du But :

- **SARL LCA** – 1 avenue du 30 ème Corps à Verdun (55100), couverture et zinguerie, au prix de **5 746.00 € HT** ;
- **SARL HEMLOCK** – Zone Artisanale du Triage – rue Emile Folliat à AUDUN-LE-ROMAN (54560), charpente, au prix de **19 479.67 € HT**.

Et **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

8 voix pour

18_2022 - Bail TOTEM

Le Maire présente à l'assemblée un nouveau projet de bail concernant l'emplacement mis à disposition à la société TOTEM France : chemin rural n°6 – SIVRY-LA-PERCHE (55100), référence cadastrale : section AA parcelle 215, pour une surface de 25 m2 environ.

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le bail portant mise à disposition d'un terrain à la société TOTEM France, dont le siège social est sis au 132 avenue de Stalingrad à Villejuif (94800). L'entreprise est spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques.

Le bail entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022. Il est consenti pour une durée de 12 ans à compter de la date d'entrée en vigueur.

Le présent bail est accepté moyennant un loyer annuel de 1000 € nets, toutes charges incluses. Le loyer sera augmenté annuellement de 1%.

Et **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

8 voix pour

19_2022 - LOCATION DE LA PARCELLE AA 128

Messieurs Mickaël HIRAT et Pascal HIRAT ne participent pas au débat et au vote.

Mme MILLET Laurence, 1^{ère} adjointe présente la candidature de Monsieur Mickaël HIRAT, agriculteur à Sivry-la-Perche, pour l'acquisition de la parcelle **AA 128 « La Vaux »**, pour une contenance de 56 a 40 ca.

Le bail de location sera établi pour une période de 9 ans soit du 01/10/2022 au 30/09/2031, annuellement réactualisé selon la variation de l'indice départemental des fermages arrêté par la Préfecture selon le dispositif prévu par la loi 95-2 du 2 janvier 1995.

Elle propose à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- De louer à Monsieur Mickaël HIRAT, la parcelle citée ci-dessus ;
- Et **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe à rédiger le bail à ferme et à signer toutes pièces pouvant intervenir.

6 voix pour

2 non-participants : M HIRAT Mickaël, M HIRAT PASCAL

20_2022 - COMMUNICATION NUMERIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire, en qualité de représentant de la commune de Sivry-la-Perche, rapporte ce qui suit :

Dans une démarche de transformation numérique, la commune souhaite utiliser les nouvelles technologies afin d'unifier, simplifier, améliorer, renforcer et faciliter la communication auprès des administrés, et tout public. Le but est de renforcer l'attractivité de l'ensemble des communes du territoire.

Un panneau d'information numérique double face sera installé à l'entrée de Sivry-la-Perche, au bord de la route départementale RD 115. Et un écran tactile accessible à la population sera installé à l'extérieur de la mairie pour visualiser, effectuer des recherches ou démarches administratives à tout moment de la journée.

Ce projet sera réalisé courant l'année 2023.

Plan de financement proposé :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	pourcentage
- Affichage dynamique extérieur (journal électronique d'information et Ecran tactile extérieur (consultation documents légaux et affichage dynamique)	29 985.00 €	Autofinancement Dont fonds propres Dont emprunt	5 997.00 €	20.00 %
		Aides publiques sollicitées : - FEADER (LEADER -DETR -Département -Région	23 988.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 €	80.00 %
Total (coût global de l'opération en HT)	29 985.00 €	Total des recettes	29 985.00 €	100 %

Il vous est demandé :

- DE VALIDER le plan de financement ci-dessus ;
- D'ENGAGER la commune à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus d'une ou des subventions sollicitées ;
- D'AUTORISER le Maire à solliciter les financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Entendu l'exposé ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **ENGAGE** la commune de Sivry-la-Perche à prendre en charge la différence induite par l'éventuel refus de la subvention sollicitée
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision ;

8 voix pour

21_ DEVIS DIVERS PETITS TRAVAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis de l'entreprise LCA SARL-1 avenue du 30^e Corps à Verdun (55100) concernant divers travaux sur la commune :

- Changement de vélux, salle des fêtes : 1 880.00 € HT
- Démoussage de la toiture, logement communal au 7 rue du But : 800.00 €
- Petits travaux, local technique : 280.00 € HT
-

Le Maire propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, les devis cités ci-dessus concernant divers travaux ;
Et **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Questions diverses

- illuminations : en attente de devis concernant la programmation différenciée des coupures de nuit
- colis pour les aînés : des devis vont être demandés.
- présentation d'un point sur l'aménagement forestier par l'ONF.
-

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H30.

Mme MILLET LAURENCE
Secrétaire de séance

M HIRAT Mickael,
Maire